



D'Orient en Occident. Les Templiers des origines à la fin du XII^e siècle

**Colloque du Neuvième centenaire de l'ordre du Temple
Troyes, 3-5 novembre 2021**

En janvier 1120, à Naplouse, barons et prélats de Terre sainte assemblés autour du roi de Jérusalem Baudouin II et du patriarche de la ville conquise vingt ans plus tôt par les Latins donnent corps à la confrérie de chevaliers organisée depuis peu autour d'Hugues de Payns. Dans les mois qui suivent, le Temple voit officiellement le jour avec l'adoption d'une forme de vie d'inspiration augustinienne remplacée par une règle propre lors du concile de Troyes, en janvier 1129. Reconnue par l'Église latine grâce au soutien de Bernard de Clairvaux et transformée en un ordre religieux, le premier dans l'histoire à se déclarer militaire, la nouvelle fondation s'engage alors dans une phase active de recrutement en Occident destinée à réunir les soutiens armés et financiers nécessaires à la mission de lutte et de protection des Latins qui lui a été dévolue.

Au départ, le récit des origines de l'ordre du Temple a été fondé sur des traditions orales consignées postérieurement par Guillaume de Tyr, Ernoul ou encore Jacques de Vitry. Si la structuration progressive des « proto-templiers » a été pour partie mise au jour par la recherche récente, le colloque souhaite, à l'occasion du neuvième centenaire du concile de Naplouse, explorer à nouveaux frais le dossier de la naissance du Temple. Dans ce but, quatre axes de réflexion ont été privilégiés : l'écriture de la mémoire des origines du Temple entre le XII^e et le XXI^e siècle à travers les traditions chronistiques, historiographiques et maçonniques ; les personnalités ayant porté ou accompagné la naissance de l'ordre (Hugues de Payns et ses premiers compagnons, la royauté de Jérusalem, les recrues princières et les barons de Terre sainte) ; la position de l'Église devant l'institutionnalisation de cette nouvelle organisation militaire et religieuse, notamment au prisme des idéaux de réforme et des débats ayant accompagné l'évolution du « consortium augustinien » ; la réception des Templiers, enfin, à travers l'approche bernardine et la perception des frères en Orient par les acteurs locaux, pour l'essentiel chrétiens et musulmans, ainsi que l'étude des vestiges archéologiques de la première phase de présence templière au XII^e siècle.

Ce colloque international est organisé par le Département de l'Aube, en partenariat avec les Archives nationales et l'Université de Nantes/Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique (CRHIA-EA 1163), dans le cadre de la programmation scientifique de la Fédération de la route européenne du patrimoine templier (<https://www.templars-route.eu/fr/>).

Résumés des communications

Jean MESQUI - *Les fortifications de l'ordre du Temple au XII^e siècle : état des connaissances*

L'ordre du Temple a, très rapidement après ses origines, pris en charge la garnison de forteresses gagnées sur l'ennemi infidèle. Il a dès lors réaménagé ces forteresses pour les adapter à son usage. Durant ce premier siècle, on les compte essentiellement dans les pays de conquête, au Proche-Orient, en Espagne et au Portugal. Cette communication vise à dresser, à partir des études les plus récentes, un état des connaissances sur ces édifices dans ces territoires diversifiés, et à tirer quelques conclusions sur les traits communs en termes de programme architectural, tant au plan de la défense qu'à celui des fonctionnalités tenant à la vie religieuse et communautaire des chevaliers.

Pierre-Vincent CLAVERIE - *Les représentations des origines du Temple dans la chronique de Guillaume de Tyr*

Guillaume de Tyr est le plus grand historien de l'Orient latin avec la chronique qu'il a rédigée dans les années 1170-1180. Bien que son œuvre soit inachevée, le septième chapitre du livre 12 porte comme sous-titre *Comment l'ordre de la milice du Temple est institué*. Son association au millésime 1118 a longtemps fait croire qu'il s'agissait de la date de naissance du Temple. Les chercheurs considèrent aujourd'hui qu'elle fut concomitante du concile de Nablouse de 1120 qui motive le présent colloque. Il semble pertinent d'étudier successivement les conditions de création des proto-templiers, les neuf années de maturation de la confrérie du Temple, ainsi que les succès et dérives de l'ordre depuis 1129. Aucun de ces thèmes ne peut être abordé sans présenter la personnalité de Guillaume de Tyr, qui avait des relations tendues avec le grand-maître Eudes de Saint-Amand dans les années 1170. Nous traiterons également de la version française de la chronique de Guillaume de Tyr, connue sous le nom d'*Estoire d'Eracles*. Elle exagère les rivalités existant entre l'ordre du Temple et l'Église séculière au tournant des XII^e et XIII^e siècles. Dans le même esprit, nous évaluerons l'influence du récit de Guillaume de Tyr sur l'*Historia orientalis* de Jacques de Vitry. Des réflexions originales ressortiront de la collation des deux textes promis à une longue tradition scripturaire, nourrie entre autres par l'essai de l'historien allemand, Friedrich Lundgreen, sur les relations entre Guillaume de Tyr et l'ordre du Temple.

Thierry LEROY - *La mémoire d'Hugues de Payns du XII^e au XXI^e siècle*

Si l'arrestation des Templiers et l'abolition de leur ordre, quatre ans et demi plus tard, choquèrent durablement l'opinion, elles leur assurèrent une célébrité extraordinaire. La mort même du dernier grand-maître sur le bûcher fixa l'image de Jacques de Molay dont la notoriété n'a pas faibli depuis le XIX^e siècle. Il en va tout autrement de la mémoire d'Hugues de Payns. Car si le Temple n'a pas connu de *damnatio memoriae*, comme l'a écrit Philippe Josserand, le souvenir de son premier maître s'est rapidement dissipé pour ne laisser qu'une ombre diaphane, imperceptible.

Pendant des siècles, on ne sut plus rien de cet obscur chevalier qui fonda le premier ordre militaire. Pourtant, depuis le XIX^e siècle, des œuvres de fiction, une huile sur toile, une statue, un vitrail, une médaille témoignent de l'empreinte frêle mais persistante qu'Hugues de Payns

a laissée dans la mémoire collective. Depuis le XVII^e siècle, certaines familles ont prétendu être issues du lignage d'Hugues de Payns, n'hésitant pas à missionner des généalogistes quelquefois peu scrupuleux pour accréditer leurs assertions. Au siècle de Michelet et de Victor Hugo, des historiens amateurs défendant leurs patries locales ou nationales revendiquèrent la paternité du premier maître pour leur région ou leur pays. On le déclara natif du Forez, d'Espagne ou d'Italie en se contentant de colporter des traditions sans fondement.

Finalement, force est de constater que la mémoire d'Hugues de Payns, bien qu'obscurcie par les siècles, n'a jamais disparu tout à fait. Et malgré l'indigence des sources, la traque des indices les plus infimes a permis depuis trente cinq ans de collecter des éléments biographiques contribuant ainsi à la restitution de son milieu, de ses réseaux et de son parcours pour tenter de comprendre ses aspirations. Peu à peu, la silhouette du premier maître se matérialise pour surgir des brumes de l'oubli et reprendre sa place parmi les grandes figures de l'histoire.

Pierre MOLLIER - « *Les Templiers sont parmi nous* » : *histoire d'une légende*

Lorsque l'on s'en tient aux méthodes classiques de la démarche historique, il n'y a aucune raison de penser que l'ordre du Temple ait survécu d'une manière ou d'une autre à sa suppression, au début du XIV^e siècle, par les efforts conjugués du roi de France et du pape. De même, rien dans l'histoire réelle ne laissait présager le destin fabuleux qu'allaient avoir, quelques siècles après leur disparition, les chevaliers du Temple. Le mythe de la survivance secrète des Templiers naît dans la franc-maçonnerie des années 1740 et connaît, en trois siècles, une diffusion dépassant largement l'univers des loges. Il s'agit d'un exemple curieux où le légendaire maçonnique est la source directe d'une figure devenue classique de l'imaginaire occidental. Dans quelles circonstances apparaît cette singulière légende et quelles sources peut-on lui trouver ?

Philippe JOSSERAND - *Aux origines de l'ordre du Temple : histoire, écriture et historiographie*

Les origines de l'ordre du Temple ont fait couler beaucoup d'encre et continuent à le faire. En dépit de l'importance des travaux réalisés, aucune approche historiographique sur le sujet n'a jamais été tentée. Seul Francesco Tommasi – pionnier comme souvent – l'avait esquissée dans un article toujours essentiel, publié au début des années 1990. **J'ai** espoir qu'un tel chemin, en offrant de mieux situer dans le temps le discours érudit sur les débuts du Temple, aidera à comprendre plus complètement ceux-ci. Les éléments dont on dispose n'ont rien de neuf. Je n'ai pas mis au jour de sources nouvelles sur les Templiers avant l'institutionnalisation de leur communauté, mais en reprenant celles qui existent et en m'attachant à la façon dont elles ont été traitées et pensées, je voudrais, dans une logique archéologique de dévoilement, revenir au plus près de ces frères dont l'aventure a commencé voici neuf cents ans. En partant de nous pour aller jusqu'à eux, peut-être pourra-t-on les débarrasser de certaines idées reçues qui leur collent à l'habit et ainsi – un peu plus encore – mieux les connaître.

Simonetta CERRINI - *Hugues de Payns et les proto-templiers*

Quidam miles Hugo de Payns qui ordinem Templariorum incepit a écrit Alexandre le Minorite dans son *Commentaire à l'Apocalypse*, en plaçant le fondateur du Temple en plein milieu de l'histoire sacrée des temps derniers. Et l'enlumineur du manuscrit de Cambridge ne manque pas d'écrire le nom *Hugo* à côté d'un chevalier qui porte la croix rouge sur sa veste blanche.

L'occasion est donc celle de faire le point sur cet *incipit* de l'ordre du Temple signé par Hugues et les futurs templiers. Je n'ai pas de véritables nouveautés, mais je voudrais pourtant essayer d'esquisser un portrait à jour de ces *nobiles viri de equestri ordine, Deo devoti, religiosi et timentes Deum*, comme les appelait Guillaume de Tyr, qui puisse recueillir les recherches les plus récentes ainsi que les perspectives qui s'ouvrent. Pour ne donner que quelques exemples, c'est grâce surtout aux études de Thierry Leroy que maintenant on connaît beaucoup mieux la biographie du fondateur du Temple, le chevalier Hugues II de Montigny-Payns. Et grâce à Dominique Poirel, on peut fermer les longs débats sur l'attribution de la célèbre lettre, ce sermon *Christi militibus*, un véritable manifeste de l'esprit templier : l'auteur, le *magister Hugo Peccator*, n'est pas le premier maître du Temple, comme je l'ai moi-même longtemps soutenu, mais plutôt le théologien Hugues de Saint-Victor. Ce qui nous obligera à voir d'un œil très différent les rapports entre les Templiers et les Victorins au XII^e siècle.

François GILET - *La tour du Déroit et les débuts de l'ordre du Temple*

Avant le concile de Troyes, l'ordre du Temple n'est encore qu'un projet où les proto-templiers sont des laïcs pieux, des donnés, issus de la chevalerie, affiliés aux chanoines du Saint-Sépulcre, puis aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, expérimentant un engagement collectif nouveau au sein de la Chrétienté.

Les sources documentaires sont assez nombreuses et concordantes pour décrire leur première mission : protéger un passage obligé, très étroit et propice aux embuscades, *Petra Incisa*, situé entre le Mont Carmel et le littoral. Il était très fréquenté par les pèlerins en route vers Jérusalem. Protégés par une tour de défense, la Tour de Destroit, dont il reste le bloc de fondation, 20 à 30 proto-templiers évacuaient sur leurs montures les voyageurs agressés par l'ennemi, ce que symbolise l'un de leurs sceaux.

Étaient-ils présents en même temps à Jérusalem ? Au début, c'est peu probable. En raison de leur faible effectif et de la distance de 120 km à vol d'oiseau qui les séparait de la Ville sainte, leurs séjours devaient y être rares. Ils ont occupé leur tour jusqu'en 1220. Pour assurer leur autonomie, ils ont développé l'agriculture et l'élevage, dans la plaine environnante, transformant le site de Destroit en *casal*.

Lorsqu'ils furent plus nombreux, vers 1119-1120, ils se séparèrent en deux groupes. L'un assura la garde de la tour et l'autre rejoignit Jérusalem pour répondre au souhait du roi et du patriarche, en s'implantant sur le Mont du Temple. Il faudra attendre encore une dizaine d'années pour que le concile de Troyes donne un statut religieux à ces laïcs pieux, favorisant désormais leur expansion.

À partir de 1218, les Templiers vont ériger, sur la péninsule jouxtant le site, la grande forteresse de Château-Pèlerin, leur site emblématique en Terre sainte.

En 1125, le comte Hugues de Champagne abdique en faveur de son neveu Thibaut IV de Blois et rejoint la « chevalerie » imaginée une dizaine d'années auparavant par l'un de ses vassaux. La décision de ce grand feudataire sonne, sans doute, comme un coup de tonnerre en Occident comme en Orient où il n'est pas d'usage pour un prince de ce rang de renoncer au pouvoir, qui plus est pour rejoindre ce qui est, encore, une organisation embryonnaire sans existence officielle aux yeux de l'Église latine.

Notre connaissance de l'événement repose sur un petit corpus de témoignages littéraires et de textes narratifs, certains, strictement contemporains (correspondance d'Yves de Chartres et de Bernard de Clairvaux), d'autres, largement postérieurs (*Vita Ludovici Grossi regis* de Suger, chronique d'Aubri de Trois-Fontaines, *Chronique anonyme de Laon*). Considérés au pied de la lettre par l'historiographie des XIX^e et XX^e siècles pour expliquer les raisons de l'engagement ultramarain de Hugues, ces derniers perpétuent pourtant la *mala fama* pesant sur le lignage bléso-champenois depuis le départ anticipé du comte Étienne-Henri de l'armée croisée devant Antioche en 1098. À défaut de sources nouvelles, cette communication souhaite engager leur réexamen critique pour tenter de comprendre cet épisode de déclassement social, d'une part à la lumière des origines de l'ordre du Temple et, d'autre part, au regard de l'histoire de la maison de Blois-Champagne tout au long du XII^e siècle.

Bruno LEMESLE - *Foulques V, de l'Occident à l'Orient : les réseaux du comte d'Anjou*

La communication sera l'occasion de faire le point sur les réseaux du comte Foulques V d'Anjou, de son intérêt pour l'ordre du Temple et pour la Terre sainte. Celui-ci s'est manifesté dès 1120-1122, lors d'un voyage qui a pour lui été l'occasion d'être associé au Temple et de nouer des relations avec la noblesse. Quant aux réseaux tissés par Foulques en Occident, ils ont fait l'objet de travaux qu'il importe de passer en revue au regard des sources. Celles-ci montrent qu'il avait su se faire l'allié des plus grands : le roi de France Louis VI et le roi d'Angleterre Henri I^{er}, ainsi que plusieurs grands seigneurs hors du comté d'Anjou. De ce point de vue, ses engagements sont caractérisés par la versatilité et guidés par un sens évident de l'opportunité. Cette appréciation vaut également pour ses relations avec les barons des terres angevines dont il sut obtenir le soutien dans ses entreprises militaires alors même que nombre d'entre eux s'étaient auparavant rebellés contre son autorité. Toutefois, en dépit des affirmations d'Orderic Vital, il ne paraît pas avoir entraîné par son exemple un nombre significatif de barons importants pour la Terre sainte, du moins dans un premier temps. Les informations livrées par les sources laissent entendre que son entourage angevin était formé de personnes de moindre envergure.

Marie-Adélaïde NIELEN - *Le baronnage de Terre sainte au miroir de ses sceaux*

La publication récente d'Hans-Eberhard Mayer a permis de jeter un regard nouveau sur les sceaux des barons de Terre sainte. À la lumière de ce recensement exhaustif, ainsi que d'autres sources tels *Les Lignages d'Outremer*, la présente communication essaiera de proposer des éléments de compréhension relatifs à la place des barons de Terre sainte comme tenants d'un pouvoir laïc et seigneurial. Issus pour la plupart de familles arrivées d'Occident à la faveur des croisades, les barons de Terre sainte ont su inventer des modes de représentation du pouvoir spécifiques, inspirés d'usages occidentaux, mais aussi de pratiques en vigueur à Byzance. Au-delà de ces images codées que sont les empreintes sigillaires, le baronnage de

Terre sainte a su développer des comportements (en ce qui concerne les alliances, la dévolution des fiefs, les codes sociaux d'une élite transplantée) spécifiques, faisant montre d'une très grande adaptabilité face à un monde politique en perpétuel changement et à des événements militaires extrêmes. Le développement d'une conscience lignagère particulière devient alors la marque caractéristique de ces élites seigneuriales, à travers notamment des modes de représentation qui ont parfois fait école en Occident, par un juste retour des choses.

Florian BESSON - *Les Templiers et le malheur du royaume. Quand l'ordre du Temple a – peut-être – frôlé la dissolution*

L'histoire n'est jamais aussi linéaire qu'elle le paraît avec le confortable recul du temps. L'ordre du Temple, auréolé de sa légende à la fois noire et dorée, n'échappe pas à la règle, et ses débuts sont probablement bien moins assurés qu'on ne pourrait le penser. En 1172, le violent conflit qui l'oppose au roi de Jérusalem Amaury I^{er} aurait pu aboutir à sa dissolution. Rappelons rapidement le contexte : dans le cadre de négociations à la fois extrêmement complexes et très stratégiques entre le royaume de Jérusalem et la principauté des Ismaéliens du Liban – les célèbres « Assassins » –, les Templiers assassinent un émissaire des seconds, craignant qu'une éventuelle alliance ne se traduise, pour eux, par la perte de l'énorme tribut que leur versent les Ismaéliens. À croire Guillaume de Tyr (chapitre 30, livre XX), l'événement a provoqué la fureur du roi Amaury I^{er}. Selon le chroniqueur, le roi aurait même voulu réunir un grand conseil des princes et des rois pour discuter de ce problème à une échelle globale, et seule sa maladie l'a empêché de le faire. Si Amaury n'était pas mort précocement en 1174, aurait-il anticipé les actions de Philippe le Bel ? L'ordre du Temple aurait-il pu disparaître au milieu des années 1170, victime de l'*ira regis* d'un souverain ambitieux et énergique ?

Il ne s'agira pas ici de se livrer à un exercice d'histoire contrefactuelle, mais de prendre au sérieux cet affrontement entre le roi et les Templiers. La réaction d'Amaury en dit long sur la place ambivalente qu'occupaient alors ces derniers dans l'armature politique, légale et symbolique du royaume de Jérusalem, et sur la menace qu'ils pouvaient faire planer, par leur existence même et par leurs actions, sur la construction d'une autorité royale forte.

Florent CYGLER – *Au regard du Temple : la notion d'ordre et ses mutations au XII^e siècle*

C'est au XII^e siècle que sont nés, dans le sillage des Cisterciens, les ordres religieux au sens, juridique et moderne, où nous l'entendons jusqu'à aujourd'hui, à savoir des groupements d'établissements ou communautés de religieux « institutionnellement fédérés », « organisés de façon corporative/associative » et « se présentant comme une unité transpersonnelle » (G. Melville).

En disant « ordre », nous calquons le terme latin *ordo*, qui est aussi éminemment polysémique que dans notre (nos) langue(s). Employé au Moyen Âge à propos des ou par des réguliers, son champ sémantique certes se réduit, mais reste très général : *ordo* signifie « façon de vivre [des religieux] » et est alors synonyme de « discipline » (*disciplina*) ou de « règle » (*regula*). Le compléter d'un adjectif ou d'un complément de nom permettait de le spécifier plus avant.

Au XII^e siècle, le terme complété d'une épithète connut un enrichissement sémantique : il ne qualifia plus seulement une façon de vivre ou observance donnée, mais aussi un ordre religieux. Pour autant, son sens traditionnel ne s'estompa pas devant le nouveau. En revanche, le terme acheva de se particulariser en devenant, en plus de différentiel, aussi exclusif et donc marqueur d'identité institutionnelle. Il reste cependant peu employé dans la langue juridique

de l'Église. À compter du pontificat d'Innocent II (1130-1143) fut mise au point la « clause de régularité » (J. Dubois), qui, si elle utilisait bien le mot *ordo*, le faisait dans le sens général traditionnel en l'assimilant à une règle donnée et lui préférait *institutio* lorsqu'il s'agissait de spécifier. Les termes eux aussi plus traditionnels et génériques de *religio* comme synonyme d'*institutio* et de *congregatio* étaient aussi plus volontiers employés. *Ordo* ne s'est détaché, puis substitué à *religio* qu'au XIII^e siècle, soit l'époque où l'ordre religieux était devenu la principale forme d'organisation de la *vita religiosa*.

On retrouve une (lente) évolution similaire, attestant l'itération tardive d'*ordo*, dans les bulles du Temple. Mais ces termes ne furent, quelles que soient leur fréquence d'emploi et la documentation (juridique) considérée, ni les seuls utilisés, ni prépondérants, en particulier au XII^e siècle : on trouve aussi et surtout *militia/milites*, auxquels est fréquemment accolé le nom de la maison (*domus*) chèvetaine du Temple, lequel pouvait aussi servir à qualifier l'ensemble des frères. Alors que *militia/milites* étaient complètement inédits et reflétaient l'originalité que constituait l'alliance entre vie religieuse et activité militaire, l'ajout précisant du nom d'un établissement de réguliers ne l'était pas. Quant à l'emploi métonymique du nom de la maison-mère, il peut aussi évoquer la forme plus ancienne que revêtaient les « groupements d'établissements ou communautés de religieux », celle où ces derniers étaient subordonnés au *caput* qu'était la maison-mère, dont ils ne constituaient que des extensions, filiales ou propriétés (*membra*), et étaient dirigés de façon centralisée et monarchique par son supérieur.

À maints égards, l'« ordre du Temple » ressemblait du reste plus à ce dernier type de « groupements » qu'aux ordres religieux de facture cistercienne, même si, très tôt, il adopta certains de leurs principaux éléments structurels et distinctifs. Quoi qu'il en soit, comme le dit elle-même déjà la règle qui lui fut donnée à Troyes en 1129, il constituait bel et bien un *genus novum religionis* (§ 49) et sut de surcroît se montrer novateur, voire précurseur aussi en matière d'organisation.

Alexis GRELOIS - *Les évêques et la réforme ecclésiastique des XI^e-XII^e siècles : autour du concile de Troyes*

Les études sur la réforme au tournant des XI^e et XII^e siècles sont depuis longtemps focalisées soit sur les papes grégoriens et leurs légats, soit sur les ordres monastiques et canoniaux et leurs figures majeures comme Odilon de Cluny, Richard de Saint-Vanne ou Bernard de Clairvaux. Dans ce panorama, le rôle des évêques est négligé, à l'exception de quelques études portant, par exemple, sur l'actions des prélats rémois, arrageois ou auxerrois. Ces approches s'inscrivent cependant généralement dans des dimensions régionales, même si certains travaux sur les conciles tenus durant cette période offrent quelques éclairages sur la politique de l'épiscopat en matière de réforme ecclésiastique.

Le concile de Troyes de 1129 est de ce point de vue révélateur. Il intervient dans un contexte qui voit l'épiscopat et les chefs réguliers de diverses obédiences se réunir très fréquemment dans un grand Bassin parisien, sous la présidence du légat Matthieu d'Albano. S'il ne s'agit pas de remettre en cause le rôle de Bernard de Clairvaux dans la reconnaissance du Temple, il convient de mettre l'accent sur la formation d'un réseau de prélats qui jouera un rôle crucial dans le soutien apporté par la France à Innocent II, au premier rang desquels un personnage aujourd'hui quasiment inconnu, l'évêque de Chartres Geoffroy de Lèves, qui occupe de façon significative le premier rang des évêques dans l'acte fondateur du Temple.

Soutenus par la volonté d'endurer des épreuves, des difficultés et des dangers au nom d'une régénération spirituelle et existentielle, les pèlerins chrétiens ont toujours considéré la *limina apostolorum* et la Ville sainte de Jérusalem comme des destinations dévotionnelles privilégiées. En témoignent le célèbre *Itinerarium Burdigalense* (333-334) ou la *Peregrinatio ad loca sacra de la pèlerine Egeria* (383-384), qui montrent toutefois aussi que le pèlerinage a longtemps été un phénomène d'élite, dont les protagonistes étaient essentiellement des rois, des aristocrates, des moines et des membres de la hiérarchie ecclésiastique.

À partir du XI^e siècle, cependant, un nombre croissant de pèlerins de toutes conditions choisit d'entreprendre l'*Iter hierosolymitanum* afin de visiter les lieux de la vie et de la Passion du Christ, emblèmes monumentaux d'une géographie du sacré profondément ancrée dans l'imaginaire collectif de la Chrétienté, mais pas toujours facile d'accès, puisque la Palestine est alors disputée entre les Fatimides d'Égypte et les Turcs seldjoukides, récemment convertis à l'islam. Après que l'issue victorieuse de la Première croisade (1096-1099) a ramené Jérusalem et la Terre sainte sous le contrôle des chrétiens, la milice du Temple, le premier des ordres militaires à être officiellement reconnu, choisit d'exprimer sa vocation en garantissant protection et soutien aux pèlerins déterminés à affronter le *passagium ultramarinum* dans le but d'obtenir le salut éternel.

Wolf ZÖLLER - *The Other Augustinian Consortium : Reformed Clerical Life in Crusader Jerusalem and Beyond*

Lorsqu'ils étudient les débuts des ordres militaires, les historiens se concentrent généralement sur ce que l'on appelle le « consortium augustinien », centré sur les communautés cléricales du Saint-Sépulcre et, dans une moindre mesure, du *Templum Domini*, qui ont tous deux exercé une influence considérable sur le développement institutionnel des Templiers (et des Hospitaliers). Si les liens avec les chanoines réguliers de la cathédrale locale et de l'ancien Dôme du Rocher étaient en effet particulièrement forts, on a souvent oublié à quel point le paysage ecclésiastique dans lequel les ordres militaires ont vu le jour avait été profondément dominé par la *vita canonica* réformée. En fait, le *mos canonicorum regularium* et la *canonica institutio ac regularium doctorum sancte civitatis consuetudo*, qui figurent en bonne place dans l'histoire de la fondation de Guillaume de Tyr et dans la règle latine des Templiers, s'étendaient bien au-delà des enceintes du Saint-Sépulcre et du Mont du Temple. L'église de Sainte-Marie et du Saint-Esprit sur le Mont Sion et l'église de l'Ascension sur le Mont des Oliviers étaient également desservies par des chapitres de chanoines réguliers, tout comme les églises cathédrales de Bethléem, Nazareth, Hébron et Sébaste.

Dans ce contexte, la présente communication entend donner un bref aperçu de l'ensemble de la vie cléricale réformée dans le royaume latin de Jérusalem au cours des premières décennies du XII^e siècle. Cette approche permet de découvrir un « consortium augustinien » différent, dans lequel de nombreuses petites communautés cléricales ont partagé la même difficile émancipation du chapitre cathédral du Saint-Sépulcre que les Templiers et les Hospitaliers.

Jochen SCHENK - *Processes of institutionalisation in the Order of the Temple*

Une erreur fréquente, même chez les historiens, consiste à utiliser le terme « institution » dans le sens de « corporation » pour désigner la nature organisée d'une construction sociale particulière comme, par exemple, un ordre religieux. L'« institutionnalisation » de cette construction devient alors trop facilement synonyme de son « organisation », l'accent étant généralement mis sur les principaux textes normatifs et le développement de structures internes et de hiérarchies administratives. Comme Gert Melville nous l'a rappelé en 1992, bien qu'il existe indubitablement une relation de cause à effet entre « institution » et « organisation », la première décrit les modèles de comportement normatif qui ne font que sous-tendre la seconde et peuvent donc en être séparés. Conscient du rappel de Melville, cette communication se concentre sur la triple question de savoir quels ont pu être ces modèles de comportement dans le cas de l'ordre du Temple, comment ils se sont imprimés dans l'organisation de l'ordre, et si et dans quelle mesure ils ont prévalu au point de devenir véritablement des « institutions » au sein de l'ordre, caractérisant ainsi son « institutionnalisation ».

Karl BORCHARDT – *L'expansion de l'ordre du Temple en terre allemande au XII^e siècle*

Presque toutes les maisons, domaines et autres possessions templières connus dans l'Empire au nord des Alpes datent du XIII^e siècle. Des exceptions existent principalement dans les parties occidentales de l'Empire en raison de leurs relations étroites avec la Champagne et la France. Parmi ces exceptions, citons Metz en Lorraine, fondée en 1133 en présence de Bernard de Clairvaux, et Alphen en Brabant, fondée probablement vers 1150 par les seigneurs de Breda en collaboration avec les Prémontrés de Tongres. En 1168, les possessions bavaroises sont vendues par le maître du Temple d'Italie. La maison de Süpplingenburg, près de Brunswick, pourrait être une fondation du duc Henri le Lion dans les années 1170 ; cette hypothèse est très probable au regard du voyage d'Henri à Jérusalem en 1172-1173 et de sa rivalité avec le margrave Albert l'Ours, fondateur de la maison hospitalière de Werben. Cette communication aborde également la collecte d'aumônes et, dans ce contexte, le cas des éventuelles maisons du Temple dans les diocèses d'Augsbourg ou de Bamberg, la participation allemande aux croisades du XII^e siècle, les problèmes des Templiers germanophones dans leur ordre (s'il y en avait), l'impact des deux schismes papaux de 1130 et 1159, et enfin la date controversée de Curzon § 87 qui mentionne plusieurs commandeurs des provinces en Occident, dont un pour la Hongrie mais aucun pour l'Allemagne, la Bohême, l'Autriche, la Moravie ou la Pologne (vers 1165 selon Burgtorf, dans les années 1190 selon Vogel).

Luís Filipe OLIVEIRA – *L'expansion du Temple au Portugal au XII^e siècle*

Il n'y a peut-être pas d'autre pays européen où l'ordre du Temple ait un caractère national aussi marqué qu'au Portugal. Le fait est ancien et remonte au moins à l'époque où le Temple est devenu le nouvel ordre du Christ, lorsque la mémoire du passé des Templiers était associée à la fondation du royaume et était liée à l'histoire de celui-ci et de ses rois. Si l'historiographie moderne et contemporaine a accentué cette vision des choses, réduisant l'histoire du Temple à l'espace du royaume et à sa coopération avec la couronne, rares sont les chercheurs contemporains qui se sont libérés de ces perspectives. Beaucoup minimisent le caractère international de l'ordre, ou la présence de religieux étrangers dans le royaume,

lorsqu'elles n'évoquent pas une relation particulière entre le Temple et le Portugal. C'est le cas d'un article récent, qui insiste sur la présence des Templiers à Braga dans les premières années des années 1120, bien que recourant à des diplômes mal datés.

Le travail présenté ici va à l'encontre de ces perspectives. Il cherche à reconstruire l'expansion du Temple au Portugal, à partir du 19 mars 1128, date de la première donation connue, sans oublier la relation de l'ordre avec la Terre sainte et avec les autres royaumes d'Occident.

Marie-Anna CHEVALIER – *Regards croisés de chrétiens non latins sur les templiers en Méditerranée orientale* –

De par l'étendue et la diversité de leurs implantations en Méditerranée orientale, les ordres religieux-militaires ont côtoyé, à divers niveaux, les populations locales souvent constituées de chrétiens de différentes confessions. Ainsi, dans le Levant chrétien où les ordres occupaient une place de choix, tant sur le plan territorial que politique et militaire, ils ont administré, dans leurs commanderies, des Arméniens, des Syriaques (principalement des Jacobites), des Maronites, des Grecs et probablement aussi des Melkites. Outre cette relation qui s'apparentait à celle d'un seigneur envers ces sujets, les ordres ont aussi entretenu des rapports avec les autorités laïques et religieuses chrétiennes orientales du Proche-Orient, tout comme avec leurs voisins plus modestes. Ces contacts ont parfois donné lieu à des témoignages, variés dans leur longueur et leur degré de précision, sur la présence des ordres religieux-militaires dans l'Orient méditerranéen. De manière plus indirecte, les échanges épistolaires entre les ordres militaires et le pape, les actes de donation et leurs confirmations, les plaintes, les demandes d'arbitrage et les jugements apportent des informations complémentaires sur la manière dont ces institutions étaient appréciées par les communautés chrétiennes non latines au niveau local.

La confrontation de ces différents éléments nous permettra de livrer un aperçu de la palette des relations établies par les frères des ordres installés dans tous les États du Levant chrétien avec des chrétiens, laïcs et clercs, de toutes origines sociales, qui n'étaient pas toujours dans l'obéissance romaine. Nous nous intéresserons à ce que celles-ci ont pu impliquer dans la manière de percevoir les Templiers, les Hospitaliers et les Teutoniques au sein de ces communautés.

Annie NOBLESSE-ROCHER – *Bernard de Clairvaux et l'ordre du Temple*

Notre contribution comporte deux parties. La première est consacrée à l'historiographie concernant Bernard de Clairvaux et ses relations avec l'ordre du Temple depuis les travaux de Patrice Cousin et Guy de Valous (*Mélanges saint Bernard*, Dijon, 1953) privilégiant l'hypothèse de liens étroits entre l'abbé cistercien et le Temple, ceux indépassables d'Alain Demurger, et ceux de Jean Flori minimisant cette relation de Bernard de Clairvaux avec l'Ordre. La seconde partie s'attache à l'étude de ce document-clé qu'est le *De laude militiae novae*, partant du principe, comme le montre Jean Flori dans sa thèse sur Lancelot, qu'un monument littéraire entretient des relations complexes avec le substrat historique qu'il relate. Nous interrogerons ce document sous un angle littéraire et théologique, en évoquant la possibilité qu'une partie du *De laude* ait été écrit d'abord pour les anciens chevaliers devenus moines cisterciens, leur proposant un pèlerinage virtuel en Terre sainte, à l'instar de l'*Arbor vitae* de Bonaventure un siècle plus tard.

La réponse la plus célèbre au nouvel ordre du Temple est le *Liber ad milites Templi de laude novae militiae* de Bernard de Clairvaux. Certains commentateurs contemporains ont repris ses thèmes, décrivant les frères du Temple comme une nouvelle chevalerie composée à la fois de moines et de chevaliers. Pour d'autres, les Templiers étaient la seule vraie chevalerie, qui accomplissait le dessein de Dieu. Les chartes de donation montrent que les clercs comme les laïcs de l'Occident latin ont accueilli ce nouvel ordre avec générosité, et que certaines personnalités éminentes comme le comte Foulques V d'Anjou et le comte Ramon Berenguer III de Barcelone ont rejoint l'ordre en tant que membres temporaires ou associés. Cependant, la lettre d'*Hugo Peccator* aux Templiers laisse entrevoir une critique de la vocation des frères : *quasi professio vestra ... vel illicita sit vel perniosa, id est vel peccatum vel maioris professionis impedimentum*, critique dont on comprend entre les lignes qu'elle sape le moral des Templiers. Au moins deux décennies plus tard, l'abbé Isaac d'Étoile exprimait des doutes quant aux rapports *cujusdam novae militiae* qui utilisaient la force pour convertir les infidèles au christianisme ; bien que la conversion ne soit pas la vocation du Temple, la référence à la *nova militia* suggère qu'il voulait parler des Templiers. Pour Isaac et d'autres, la nouveauté était un motif de suspicion plutôt que d'approbation, mais les partisans des Templiers pouvaient faire valoir que *nisi fuissent ipsi, diu est quod Franci Ierusalem et Palestinam perdidissent* : le nouvel ordre était essentiel pour défendre les Lieux saints de la Chrétienté.

Vincent MARCHAISSEAU, Cédric MOULIS et Cédric ROMS – *Entre fondation et construction : essais de chronologies sur quelques commanderies du quart Nord-Est de la France*

Les implantations templières sont nombreuses dans le comté de Champagne et de Brie, région d'origine du fondateur de l'ordre, Hugues de Payns. En intégrant les diocèses de Reims et de Châlons, ainsi que les marges bourguignonnes, on dénombre ainsi 21 commanderies et deux maisons secondaires sur ce territoire à la fin du XII^e siècle.

L'implantation de l'ordre du Temple en Lorraine (diocèses de Metz, Toul, Verdun) apparaît relativement éparse au regard d'autres régions. Néanmoins, la proximité de la Champagne permet d'envisager une installation relativement précoce et rapide. À la fin du XII^e siècle, seuls trois établissements sont clairement attestés : Metz (57), Xugney (88), Libdeau (54). Mais en 1240, le Temple possède déjà 25 maisons en Lorraine.

Peu de vestiges de ces centres économiques sont conservés, surtout si l'on ne prend en considération que les bâtiments édifiés au XII^e siècle. Il s'agit d'ailleurs bien souvent de la chapelle.

En nous basant sur quelques commanderies conservant encore des vestiges du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle en élévation – Coulommiers (77), Bures (21), Avaleur (10), Xugney, Libdeau, Norroy (88) – ou alors connus à travers des données archéologiques – Payns (10) –, il apparaît qu'un écart de plusieurs décennies existe entre les dates de fondation et les bâtiments templiers conservés. Comment interpréter ce décalage ? Peut-on esquisser des parallèles avec le développement d'autres ordres religieux ?

Le château d'Atlit a attiré l'attention des officiers britanniques dès les premiers jours de la domination britannique sur la Palestine. Diverses propositions ont été avancées pour transformer les ruines du château en musée. En 1920, le gouvernement britannique a négocié un plan visant à empêcher l'expansion du village local situé dans les ruines du château, afin de permettre l'aménagement du site en un mémorial à Lord Allenby et à ses armées. Une dizaine d'années plus tard, Cedric Norman Johns est envoyé sur le site pour sa première mission en tant qu'archéologue de terrain. Sa mission, peu après sa nomination au département sous la direction d'Ernest T. Richmond, comprenait le château d'Atlit et ses environs. Elle s'est déroulée de 1930 à 1934. Des documents d'archives récemment mis au jour donnent plus de détails sur les travaux que ceux qui figuraient dans le Guide d'Atlit publié par le Département des Antiquités. Ces documents constituent le point de départ de la mission actuelle de l'IAA à 'Atlit dans le cadre du projet du château d'Atlit (Atlit Castle Project).